

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 17 : Professionaliser l'accueil avec les partenaires touristiques	Orientation: A5, C1 et C2	Priorité de l'action: (★, ★★, OU ★★★) ★★
---	---	--

Contexte / Enjeu: Le diagnostic avait fait ressortir le manque de culture forestière sur le territoire de la charte. A ce titre, des modules de formation à destination des accompagnateurs et autres partenaires touristiques pourront être développés. En effet, ces derniers sont en lien direct avec les usagers locaux du territoire et les touristes. Ce sont donc eux les premiers promoteurs de la forêt du Pays Dignois.	Objectifs: <ul style="list-style-type: none"> - Apporter des compléments d'information en matière forestière et environnementale aux hébergeurs et accompagnateurs. - Sensibiliser la population locale et les touristes aux spécificités de l'espace forestier du Pays Dignois.
---	--

Descriptif:

Les accompagnateurs de montagne bénéficient déjà de formations. Cette action n'a pas pour but de se substituer à ce qui existe mais offrir un complément d'information sur les spécificités locales tant en terme forestier qu'environnemental. L'ensemble des accompagnateurs pourra être concerné : pédestre, équestre, VTT,... ainsi que d'autres partenaires : Office de Tourisme, hébergeurs, organisateurs de randonnées motorisées.

Le CPIE Alpes-de-Provence pourrait intervenir sur des interventions portant sur le rôle de l'écosystème forestier.

Cette action s'insère dans le cadre du plan qualité tourisme du Pays Dignois dont le but est de professionnaliser les acteurs locaux et améliorer la qualité des services et prestations offertes aux clients.

Proposition des modalités de mise en oeuvre:

- Organisation d'un groupe de travail pour définir les besoins, les intervenants et les périodes de formation.
- Réalisation des formations.
- Retour d'expérience sur les formations: enquête auprès des touristes.

Propositions Maître d'ouvrage: Office de tourisme de Digne -les-bains et du Pays Dignois	Propositions Maître d'oeuvre:	Partenaires: accompagnateurs pédestre, équestre, VTT, Chambre d'Agriculture 04, Communes, Conseil Général 04, Conseil Régional PACA, CPIE 04, CRPF, Forestour, ONF, organisateurs de randonnée motorisée...
--	--------------------------------------	---

Indicateurs de suivi: <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations - Nombre de participants aux interventions - Enquête auprès des touristes pour connaître leur point de vue 	Sources potentielles de financements: <ul style="list-style-type: none"> - Mesure 313 du PDRH (promotion des activités touristiques) : 50 à 100 % si le maître d'ouvrage est public, sinon 40 à 100%. Ce dispositif vise à maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi dans les zones rurales. Les actions en faveur du plan "qualité tourisme" sont clairement identifiées comme finançable par cette mesure du PDRH - LEADER
---	--

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D'ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 18 : Développer des produits touristiques en lien avec la forêt	Orientation: A1, C1 et C2	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★) ★★
Contexte / Enjeu: Le diagnostic a permis de mettre en exergue les nombreuses actions déjà menées sur le territoire en rapport avec le milieu forestier : Accrobranche de Mallemoisson, « Raconte-moi les arbres : de l'identification à la réalisation d'objet en bois tourné » à Thoard, randonnée pédestre, randonnée équestre (ânes), gîte des 3 vallées, gîte des Dourbes de l'ONF, futur gîte de Fontbelle dans le cadre de Retrouvance...	Objectifs: - En termes de tourisme, loisirs et forêt, la réflexion doit permettre d'aboutir à des produits touristiques économiquement viables. Les accompagnateurs doivent être largement associés à cette action.	
Descriptif: Les accompagnateurs de montagne devront être largement associés à un tel projet qui s'inscrira sur plusieurs jours. Les hébergements (gîtes et refuges du territoire) peuvent servir au montage d'un tel produit (ex: gîte de Fontbelle de l'ONF qui va intégrer un futur projet Retrouvance sur les Monges et qui ne servira qu'une partie de l'année). L'expérience acquise par l'ONF dans les produits d'accueil (gîtes forestiers, « retrouvance ») pourra être utilisés pour de nouveaux projets. La condition <i>sine qua non</i> de réussite est de bien identifier au préalable sa cible, bien définir les retombés économiques locales et la pérennité du projet.		
Propositions de réalisations: - Ce territoire forestier offre l'opportunité d'être à proximité d'une autre charte forestière de territoire à savoir la charte forestière d'Annot. Dans le plan d'action de cette charte, il est affirmé la volonté de valoriser le patrimoine forestier et promouvoir un développement équilibré du tourisme « nature ». Les objectifs recherchés sont notamment d'assurer la promotion des sites de caractère exceptionnel et d'éveiller l'intérêt des populations de passage. Le train des Pignes permet de relier ces 2 territoires aux caractéristiques bien différentes. Il serait en effet possible de proposer aux touristes la découverte de paysages typiques RTM des Alpes du Sud sur relief karstique. D'un autre côté, le massif d'Annot offre des paysages forestiers composés de châtaigniers qui peuvent tirer bénéfices d'une fréquentation touristique accrue.		
Propositions Maître d'ouvrage: Comité du Pays Dignois	Propositions Maître d'oeuvre: Office de tourisme de Digne et du Pays Dignois	Partenaires: Agence de Développement Touristique 04, Chambre d'agriculture 04, Communes, Conseil Général 04, CRPF, EPCI, Forestour, ONF ...
Indicateurs de suivi: - Nombre de produits proposés - Viabilité économique de ces produits - Enquête auprès des participants	Sources potentielles de financements: - Mesure 313 du PDRH (promotion des activités touristiques) : 50 à 100 % si le maître d'ouvrage est public, sinon 40 à 100%. Ce dispositif vise à maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi dans les zones rurales - LEADER	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

<p>Intitulé de l'action 19 :</p> <p>Développer un programme pédagogique avec le jeune public sur la forêt et les espaces naturels du Pays Dignois</p>	<p>Orientation:</p> <p>C1 et C2</p>	<p>Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★)</p> <p>★</p>
<p>Contexte / Enjeu:</p> <p>Le diagnostic a fait émerger dès les "vendredis du Pays" le souhait des acteurs du territoire de développer des actions à l'attention du jeune public pour les sensibiliser au milieu forestier.</p>	<p>Objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le jeune public à la fragilité du milieu. - Construire un projet pédagogique en lien avec le programme scolaire des élèves de primaire, collège, lycée. 	
<p>Descriptif:</p> <p>L'intérêt du projet "un sentier, une école" est de répondre à la problématique de sensibilisation des scolaires au milieu forestier. Lancé en 1996 par la FFRP, ce projet pédagogique a pour objectif de valoriser le patrimoine local en utilisant les savoirs et les savoirs-faires acquis en classe. L'intérêt de ce projet est de pouvoir s'adapter aux différentes classes suivant les thématiques abordées : tracé de l'itinéraire, lecture de carte, sciences naturelles, travaux pratiques, sensibilisation à la promotion touristique...</p> <p>Un appel à projet sera lancé afin de susciter la mobilisation d'un instituteur susceptible d'être intéressé par ce projet. L'animateur pourra alors appuyer l'instituteur dans sa mise en œuvre en y associant les autres partenaires de la charte dont les élus, l'ONF, CRPF, Accompagnateurs de moyenne montagne, DDAF, l'ADRI...</p> <p>Concernant le choix du site, il sera possible de s'appuyer sur des sentiers.</p> <p>Intervenant, avec d'autres partenaires dans ces différents domaines, l'ONF pourra apporter ses compétences propres au sein de modules de sensibilisation et formation, comme à l'élaboration d'outil de communication. L'expérience acquise dans les opérations « à l'école de la forêt » pourra être utilisée pour de nouveaux projets.</p> <p>Le CPIE Alpes de Provence réalise déjà des programmes d'éducation à l'environnement sur ce territoire et traite, entre autre de la biodiversité. Si un programme de ce type se concrétise, il ne faudra pas omettre de les concerter sur les actions en cours.</p>		
<p>Propositions de réalisations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet "un sentier - une école" sur le territoire du Pays Dignois en partenariat avec l'ADRI, les accompagnateurs, l'éducation nationale, la FFRP et Gaz de France. - Projet "A l'école de la forêt" à développer avec une école du territoire en s'appuyant sur la charte forestière de territoire - Sensibiliser les écoles à l'intérêt de cet appel à projet. - Projets à développer en partenariat avec le CPIE (Natura 2000?). 		
<p>Propositions Maître d'ouvrage:</p> <p>Etablissements scolaires, centres aérés...</p>	<p>Propositions Maître d'oeuvre:</p>	<p>Partenaires:</p> <p>ADRI, CDRP, Chambre d'agriculture 04, Communes, Conseil Général 04, Conseil Régional PACA, CPIE 04, ONF, CRPF, Inspection Académique, associations environnementales...</p>
<p>Indicateurs de suivi:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'établissements scolaires et de centres aérés engagés dans la démarche - Enquête auprès des porteurs de projets pour évaluer l'intérêt de l'action 		<p>Sources potentielles de financements:</p> <p><i>A déterminer suivant les projets</i></p>

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 20 : Développer des outils de communication sur la richesse et la fragilité de milieu forestier du Pays Dignois	Orientation: A5, C2 et C3	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★) ★★
Contexte / Enjeu: Ce territoire offre deux particularités majeures: un manque de culture forestière mais un espace forestier d'une grande diversité. A ce titre, le développement d'actions de communication doit permettre de sensibiliser les résidents et les touristes à la richesse du milieu forestier du Pays Dignois.	Objectifs: - Favoriser l'émergence d'une culture forestière. - Répondre aux attentes des usagers du territoire forestier en terme de connaissance du milieu.	
Descriptif: Le territoire forestier du Pays Dignois offre une grande diversité de milieux entre la partie Sud à tendance méditerranéenne et la partie Nord aux problématiques de forêt de montagne avec des sommets avoisinant les 3000m. Ce milieu, qui reste relativement préservée, doit tirer partie de cette richesse pour sensibiliser les usagers à la fragilité et à l'intérêt du milieu forestier.		
Propositions de réalisations: <ul style="list-style-type: none"> - La valorisation du recensement des arbres remarquables mené par la Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence peut s'inscrire dans le Pôle d'Excellence Rural « Géotourisme en Pays Dignois ». L'outil choisi devra répondre à une des attentes exprimées par les professionnels: la limitation des équipements lourds. A ce titre, les nouvelles technologies sont une possibilité. En fonction des itinéraires existants, l'objectif préalable sera de déterminer une liste d'arbres remarquables pouvant faire l'objet d'une valorisation touristique car aisément accessibles aux promeneurs, tout en respectant les propriétés privées et le droit des propriétaires. - Editer une page web sur la forêt du Pays Dignois. - Formaliser un code de bonnes pratiques type (présentation de la fragilité du milieu et acteurs de ce territoire): Intégrer cet encart aux différentes publications de randonnée en Pays Dignois (cartes, topoguides, brochures...). - Développer un projet de signalétique d'exploitation forestière à destination du grand public. - Communiquer sur le projet de la commune de Prads d'un sentier à thème pour la montée à l'Estrop. 		
Propositions Maître d'ouvrage: Porteurs de projets identifiés	Propositions Maître d'oeuvre: (vide)	Partenaires: ADRI, Chambre d'agriculture 04, Communes, Conseil Général 04, CRPF, ONF, Réserve Naturelle Géologique de Haute-Provence...
Indicateurs de suivi: <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de connexion au site web - Nombre de projets initiés - Fréquentation des sites 		Sources potentielles de financements: <i>A déterminer suivant les projets</i>

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 21 : Développer des projets permettant le rapprochement entre les différents utilisateurs du milieu naturel	Orientation: C2 et C3	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★) ★
Contexte / Enjeu: Si les tensions entre usagers du territoire ont pu être mises en évidence lors de l'élaboration de cette charte, une des actions possibles est de favoriser l'implication des usagers dans la gestion du milieu en essayant de les associer autour d'un même projet.	Objectifs: - Limiter les conflits d'usage naissants	
Descriptif: L'entretien de sentiers communaux impliquant randonneurs, ramasseurs de champignons et chasseurs (...) est une possibilité. Des actions sont déjà menées sur le territoire à l'initiative des chasseurs (GIC sur Bras d'Asse): possibilité de s'appuyer sur les sentiers inscrits au PDIPR mais non aménagés (inscrits en jaune). Le code de bonnes pratiques évoqué à l'action 20 permettra également de rappeler aux différents usagers que cet espace est utilisé par de multiples acteurs. Les chasseurs peuvent aussi ouvrir les opérations de comptage à d'autres usagers du territoire. Concernant la circulation des engins motorisés en forêt, il a été proposé d'établir un état des lieux de cette activité à l'échelle du Pays Dignois, prémice d'un futur PDIRM (Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée Motorisés). Cette étude qui devrait rassembler tous les points de vue devra être constructive et mettre en exergue les impacts de ces pratiques sur l'économie locale et le milieu naturel. <i>(rejoint l'action 25-4 de la charte départementale environnementale)</i>		
Propositions de réalisations: 		
Propositions Maître d'ouvrage: Porteurs de projets identifiés	Propositions Maître d'oeuvre: 	Partenaires: accompagnateurs pédestre, équestre, VTT, ADRI, Chambre d'agriculture 04, Communes, Conseil Général 04, CRPF, Fédération des chasseurs 04, Fédération Départementale de Motocyclisme, Forestour, ONF, organisateurs de randonnée motorisée, Réserve Naturelle Géologique de Haute Provence, Sociétés de chasse du Pays Dignois...
Indicateurs de suivi: - Nombre de projets - Enquête pour estimer l'évolution des conflit d'usages	Sources potentielles de financements: A déterminer suivant les projets	

CHARTRE FORESTIERE DU PAYS DIGNOIS - PLAN D' ACTIONS 2008 - 2013

Intitulé de l'action 22 : Instaurer une commission sentiers et activités de pleine nature à l'échelon du Pays: définir un schéma de la randonnée	Orientation: A1, C1 et C2	Priorité de l'action: (★, ★★, ou ★★★) ★★
Contexte / Enjeu: Des communes ont en projet des sentiers à thème permettant la valorisation du patrimoine communal (paysager, bâti). Par une multiplication, en pleine nature, de pupitres et de panneaux d'information, souvent vandalisés, ces sentiers de découverte peuvent aller à l'encontre de la volonté exprimée de valorisation du patrimoine. La mise en place d'un schéma est nécessaire pour aider les collectivités à définir les moyens de valorisations les plus adaptés et les procédures à respecter pour la réouverture de certaines voies d'accès. La question de la responsabilité civile, largement évoquée dans les ateliers de travail de la charte devra être intégrée à l'élaboration de cette action.	Objectifs: - Valoriser le patrimoine local - Développer les activités de randonnée - Mise en cohérence des actions menées dans chaque communauté de communes	
Descriptif: Le schéma pourrait définir les priorités en terme d'aménagements, d'éditions (cartes, cd-rom, livres...), d'équipements d'accueil en forêt (aires de pique-nique, abris...), pour améliorer et valoriser l'offre du Pays Dignois. On pourrait également connaître le statut foncier des sentiers retenus (chemins ruraux, voies communales ou chemin privé). Un lien devra être établi entre la charte forestière de territoire et l'appel à projet de la Région auquel a répondu le Pays Dignois sur les activités de pleine nature (Communauté de communes des 3 Vallées et Communauté de communes Haute Bléone). L'ONF pourra apporter sa contribution au sein d'une structure de Pays comme elle le fait depuis longtemps dans les différents SIVOM ou Communautés de Communes. Il pourra également dans le cadre de sa convention de partenariat avec l'ADRI participer à un état des lieux sur la randonnée.		
Propositions de réalisations: (This section is currently empty in the provided image)		
Propositions Maître d'ouvrage: Comité du Pays Dignois	Propositions Maître d'oeuvre: (This section is currently empty in the provided image)	Partenaires: ADRI, CDRP, Chambre d'agriculture 04, Communes, Conseil Général 04, CRPF, ONF, Office de Tourisme de Digne et du Pays Dignois...
Indicateurs de suivi: - Nombre de commune engagées dans la démarche - Km de sentiers concernés	Sources potentielles de financements: - Mesure 313 du PDRH : 50 à 100 % si le maître d'ouvrage est public, sinon 40 à 100% - LEADER	